



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 6 octobre 2015 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et  
du développement social  
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux  
entreprises  
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs  
Monsieur Marc Charbonneau, PDQ 30  
Monsieur Éric Soumholphakdy, PDQ 33  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 - Présentation**

Signature du Livre d'or - sauvetage à la piscine publique François-Perrault.

---

**CA15 14 0335**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA15 14 0336**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA15 14 0337**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 19 h**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**CA15 14 0338**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 septembre 2015, à 9 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 septembre 2015, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

---

**10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La conseillère Mary Deros annonce qu'une rencontre et des discussions ont eu lieu avec les citoyens sur le Plan local de déplacement au parc Athéna où un kiosque ponctuel a été installé concernant les modes de transport urbain, et elle invite les citoyens à venir participer au sondage sur le site de l'arrondissement. Le 24 octobre prochain, aura lieu au Complexe William-Hingston, l'événement « troc-tes-trucs » organisé par Vrac Environnement qui est un projet rassembleur pour les familles des quartiers qui peuvent échanger des objets dans une perspective sociale et environnementale en lien avec la Semaine québécoise de réduction des déchets. Elle invite également les citoyens à se procurer la programmation culturelle à la bibliothèque de Parc-Extension du Complexe William-Hingston afin de connaître tous les événements à venir, dont plusieurs spectacles « thème ».

La conseillère Elsie Lefebvre invite les citoyens à vivre le quartier en profitant des parcs et ruelles vertes. Elle invite les citoyens à se procurer, les 10 et 11 octobre prochains du compost gratuitement au Complexe environnemental Saint-Michel. De plus, le 21 novembre aura lieu l'événement Restaurant Day pour les citoyens qui deviennent restaurateurs d'un jour. Elle informe les citoyens que l'organisme Renaissance a célébré ses 20 ans, il y a quelques jours. De plus, les aménagements dans la rue De Castelnau seront démantelés pour l'hiver, elle demande aux citoyens qui auraient des commentaires concernant ce projet à les formuler dans le but de l'améliorer. Elle invite les citoyens à faire la visite des commerces des quartiers, entre autres sur les rues de Liège, Guizot, Villeray, de Castelnau et Saint-Hubert. Finalement, elle souligne que le Plan de déplacement est un enjeu important pour l'arrondissement et elle invite les citoyens à participer en grand nombre au sondage en ligne pour faire part de leurs problématiques.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne, dans le cadre du Plan local de déplacement, le sondage en ligne et la carte en ligne sur laquelle on peut faire des suggestions concernant les différentes problématiques soulevées. Aussi, il souligne que le parc Bélair et les jeux d'eau ont bien fonctionné, et que la construction de la partie sud du parc est presque terminée. Finalement, il rappelle les améliorations au Parc François-Perrault incluant un nouveau mini-soccer synthétique à venir dès novembre et annonce la collecte de matières résiduelles qui s'élargit.

Le conseiller Frantz Benjamin annonce l'arrivée prochaine des jeux d'eaux au parc René-Goupil ainsi que le terrain de mini-soccer synthétique. Il souligne différentes activités dans Saint-Michel entre autres au Centre Yves-Thériault touchant la culture et le sentiment d'appartenance des citoyens de Saint-Michel. Également, une opération de nettoyage s'est tenue dans Saint-Michel basée sur une tradition venant du Rwanda et de l'engagement bénévole. Il souligne également l'inauguration du Centre Lucien-Guilbault, centre pédagogique situé en plein cœur du quartier Saint-Michel pour les enfants avec des troubles d'apprentissage. Aussi, Vivre Saint-Michel en santé avec le comité d'action sur le logement, a présenté une cartographie de la problématique d'insalubrité dans les logements et il remercie l'équipe de l'aménagement urbain et du service aux entreprises pour les efforts accomplis en lien avec cette problématique. Il invite les citoyens, le 16 octobre prochain à la Tohu, où se tiendra le Forum autour d'une réflexion sur la culture, les espaces urbains et la diversité culturelle. Il souligne que le Plan local de déplacement touche également le district de Saint-Michel.

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne la Journée des aînés tenue dans Saint-Michel portant sur la réflexion de la place de nos aînés dans notre société. Un engagement a été signé ayant pour but de soulever les abus faits aux aînés. La fin de semaine dernière se sont tenues deux activités dont la Journée mondiale des sourds qui s'est terminée par une grande marche dans Villeray et une fête pour la fin de la saison de baseball au parc Jarry. De plus, l'ouverture du parc de Normanville a eu lieu avec les nouvelles installations demandées par les citoyens. Une activité sur l'accessibilité universelle intitulée « J'accepte Québec » s'est tenue permettant d'avoir accès aux commerces par le biais de rampes offertes aux commerçants. L'arrondissement verra à aider le responsable de ce projet pour son initiative. Le dépôt de deux mémoires a été fait par la Ville en lien avec le Projet de Loi 59 sur les propos haineux ainsi que sur le Projet de Loi 54 sur le bien-être des animaux. Finalement, la campagne de micropuçage se tiendra le 25 octobre 2015 à prix réduit dans tous les arrondissements, toutes les informations pour les inscriptions se retrouvent sur le site internet de l'arrondissement.

#### 10.08 - Période de questions du public

À 20 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

James Hillinger	Vignettes - Avenue de l'Épée
Shek Ngau Fong	Vignettes – Avenue de l'Épée
Simon Hebeila	Apaisement de la circulation de l'Épée
Denis Chouinard	Apaisement de la circulation – décès d'une citoyenne
Ronald Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
AQDR Saint-Michel	Coupure / Poste Canada
Jean Lambin	Coupure / Poste Canada
Valérie Weigand	Taxes
Simon Plasse	Vitesse sur le tronçon de rue Outremont

Viktoria Gimbe Piste multifonctionnel du parc CESM  
Dominique Rioual Bruit et îlot de chaleur  
Pierre Lamarre Policiers durant les travaux des rues Jarry et l'Acadie

---

À 22 h 48, le conseiller Sylvain Ouellet quitte son siège et le reprend à 20 h 54.

---

Ariane Shaza Avenue Outremont / Propreté

À 21 h

Il est proposé par Anie Samson

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

---

Danielle Laurin Entente Ville-MESS

Maxence Lenoir Budget

À 21 h 06, le maire d'arrondissement cède son siège à Frantz Benjamin.

---

Sasha Dyck Piste cyclable rue Querbes

À 21 h 11, le maire d'arrondissement reprend son siège.

---

Martin Dagesse Ruelle Wiseman / Stuart et Anvers

Sébastien Boyer Vitesse-ruelles – réfection des rues

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 21 h 28.

---

#### **10.09 - Période de questions des membres du conseil**

À 21 h 28, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

La conseillère Mary Deros soulève une question relativement à l'éclairage sur sa rue.

Le directeur des travaux publics, Michel Jobin, indique que des vérifications seront faites à cette fin.

Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close à 21 h 31.

---

**CA15 14 0339****Déposer au Programme aquatique de Montréal - Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la transformation de la pataugeoire René-Goupil en jeux d'eau.**

CONSIDÉRANT que la Direction des sports et de l'activité physique est dotée d'un fonds- Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que la pataugeoire René-Goupil est un équipement vétuste ayant atteint sa limite de vie utile et que le Cadre de développement des plans d'eau de l'arrondissement prévoit, comme prochaine intervention prioritaire, la transformation de cette infrastructure en jeux d'eau;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de mandater madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, à déposer une demande de financement pour le projet de «Transformation de la pataugeoire René-Goupil en jeux d'eau» auprès du Programme aquatique de Montréal – Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal;
2. d'adhérer aux objectifs du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes;
3. d'adhérer au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
4. de s'engager à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;
5. de s'engager à assumer la part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;
6. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir pour et au nom de l'arrondissement et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes pour le projet transformation de la pataugeoire René-Goupil en jeux d'eau.

Adopté à l'unanimité.

12.01

---

**CA15 14 0340****Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme la journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que cette journée a été célébrée à l'échelle mondiale pour la première fois le 1<sup>er</sup> octobre 1991;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONDISÉRANT qu'aujourd'hui un Canadien sur sept est âgé de 65 ans ou plus et que dans 25 ans, près d'un Canadien sur quatre sera un aîné;

CONSIDÉRANT que les aînés jouent un rôle important au sein de nos collectivités au Canada. Ils ont façonné notre pays, fait grandir une génération et combattu pour nos droits et nos libertés. Aujourd'hui, ils continuent à partager leurs connaissances, leur temps et leur expertise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre, « Journée internationale pour les personnes âgées » afin que cette journée nous donne une occasion grandement nécessaire de reconnaître les façons importantes dont les aînés ont contribué, et continuent de le faire, à nos collectivités.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA15 14 0341**

##### **Proclamation de la Journée internationale de la musique, le 1<sup>er</sup> octobre 2015.**

ATTENDU QUE l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1<sup>er</sup> octobre;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique;

ATTENDU QUE cette journée a été créée afin d'approfondir la réflexion sur le rôle de la musique;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre 2015, « Journée internationale de la musique » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA15 14 0342**

##### **Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2015.**

CONSIDERANT que la pauvreté demeure une préoccupation fort présente dans notre arrondissement avec plus de 40 % des ménages vivant sous le seuil de faibles revenus;

CONSIDERANT que depuis plus de 20 ans, à travers le monde, des milliers de villes et villages marquent en ce 17 octobre la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDERANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

CONSIDERANT la nécessité d'unir toutes nos forces afin de faire de réelles avancées dans cette lutte contre la pauvreté;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de déclarer le 17 octobre comme étant la « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ;

de souligner les efforts individuels et collectifs menés au quotidien par ceux et celles qui vivent la grande pauvreté;

d'appeler à la plus grande mobilisation possible autour de nos citoyens les plus démunis.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA15 14 0343**

#### **Proclamation de la Journée Montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, le 17 octobre 2015.**

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame la journée du 17 octobre *Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

#### **CA15 14 0344**

#### **Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 17 au 25 octobre 2015.**

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est doté d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

ATTENDU QUE l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal Recyc-Québec à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adhérer à la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 17 au 25 octobre 2015;
2. de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

#### **CA15 14 0345**

##### **Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques, du 18 au 25 octobre 2015.**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2015, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CA15 14 0346**

**Accorder un soutien financier additionnel non récurrent totalisant 8 946 \$ aux organismes Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray et Créations etc., pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016), en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution CA15 14 0160 de ce conseil, en date du 5 mai 2015 et approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent totalisant la somme de 8 946 \$ aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016), et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA15 14 0160 de ce conseil, en date du 5 mai 2015.

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray (363127)	Villeray dans l'est	5 826 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016
Créations Etc. (118219)	Projet Rousselot	3 120 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les deux projets de convention à intervenir entre la Ville et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1153356012

**CA15 14 0347**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 10 232 \$ à Afrique au féminin, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 232 \$ à Afrique au féminin pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016);
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville et Afrique au féminin, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1153356013

**CA15 14 0348**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 40 917 \$ à sept organismes partenaires de l'arrondissement, désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2015-2016 et approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et sept organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, pour l'année 2015, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit :

Organisme	Projet	Période	Montant
Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension (114614)	<b>Programme d'intégration sociale par la réussite scolaire</b>	du 8 septembre 2015 au 19 juin 2016	4 500 \$
Organisation des jeunes de Parc-Extension (108074)	Vue sur rue	du 2 novembre 2015 au 30 juin 2016	6 030 \$
Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord (243828)	Coopérative jeunesse de service de Villeray	du 16 mai 2016 au 30 juin 2016	3 750 \$
Bureau de consultation jeunesse (131178)	Table de jeunes Villeray (Hood 514)	du 9 septembre 2015 au 10 juin 2016	7 389 \$
Forum jeunesse de Saint-Michel (235838)	Place aux jeunes 18-30 ans	du 7 septembre 2015 au 15 avril 2016	13 639 \$
Centre haïtien d'animation et d'interventions sociales (133906)	Parent'aide	du 5 octobre 2015 au 4 juin 2016	3 109 \$
Emploi jeunesse 16-25 inc (518013)	Info Jarry'V	du 25 janvier 2016 au 11 juin 2016	2 500 \$

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 40 917 \$ aux sept organismes, pour le montant et la période indiqués en regard de chacun d'eux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1153356011

**CA15 14 0349**

**Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville de Montréal et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet de La FALLA 2015-2016 et octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir entre la Ville et la TOHU, Cité des arts du cirque, pour le projet de la Falla, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme la TOHU, Cité des arts du cirque, une contribution financière de 5 000 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1153356014

---

**CA15 14 0350**

**Abroger la résolution CA15 14 0198 du conseil d'arrondissement du 2 juin 2015 afin de modifier le nombre de murales à être exécutées par l'organisme MU.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'abroger la résolution CA15 14 0198 du conseil d'arrondissement du 2 juin 2015 afin de modifier le nombre de murales à être exécutées par l'organisme MU;
2. d'apporter un ajustement au dossier initial afin de corriger qu'il s'agit de la réalisation par l'organisme MU d'une nouvelle murale sur notre territoire :

Le projet 2015 se décline comme suit : Dans le secteur de Saint-Michel, un projet communautaire sera réalisé sur un mur extérieur des Habitations Saint-Grégoire, situées au 1800, rue Jarry Est. Ce dernier sera réalisé avec la collaboration des Habitations Rousselot.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154951008

---

À 21 h 38, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0351**

**Approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Club Water-Polo Saint-Michel, dans le cadre du programme « Club sportif et activités sportives » se terminant le 31 décembre 2016 afin d'ajouter les nouvelles installations utilisées et d'octroyer une contribution financière supplémentaire de 12 413 \$.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Club Water-Polo Saint-Michel dans le cadre du programme Club sportif et activités sportives (résolution CA13 14 0427) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 afin de modifier les annexes 1 et 3 de la convention en y ajoutant les nouvelles installations ainsi qu'un nouveau plan d'action et de modifier les prochains versements de la contribution financière pour la portion restante de l'entente;
2. d'octroyer une contribution financière supplémentaire au montant de 12 413 \$ et de verser à l'organisme Club Water-Polo Saint-Michel, les montants de la contribution financière;

3. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal cet addenda, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1154951004

---

#### CA15 14 0352

**Octroyer des contrats pour la location de quatre camions 12 roues avec opérateurs, pour le transport de neige pour l'hiver 2015-2016, aux plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 158 641,36 \$, taxes incluses, soit : un contrat à 9082-8179 Québec inc. au montant de 37 769,29 \$, un contrat à Excavations Vidolo ltée au montant de 38 747,15 \$, un contrat à 2734-6584 Québec inc. au montant de 40 739,09 \$ et un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. au montant de 41 385,83 \$ - appel d'offres public 15-14529 (8 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense approximative de 158 641,36, incluant les taxes, pour l'octroi de quatre contrats pour la location de quatre camions 12 roues avec opérateurs pour le transport de neige, hiver 2015-2016 conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14529;
2. d'accorder à 9082-8179 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location d'un camion 12 roues avec opérateurs, pour une durée approximative de 450 heures par camion, aux prix de sa soumission, soit au prix de 37 769,29 \$, incluant les taxes;
3. d'accorder à Excavations Vidolo ltée, second plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location d'un camion 12 roues avec opérateurs pour une durée approximative de 450 heures par camion, au prix de sa soumission, soit au prix de 38 747,15 \$, incluant les taxes;
4. d'accorder à 2734-6584 Québec inc., troisième plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location d'un camion 12 roues avec opérateurs pour une durée approximative de 450 heures par camion, au prix de sa soumission, soit au prix de 40 739,09 \$, incluant les taxes;
5. d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., quatrième plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location d'un camion 12 roues avec opérateurs pour une durée approximative de 450 heures par camion, au prix de sa soumission, soit au prix de 41 385,83 \$, incluant les taxes;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1154969006

---

#### CA15 14 0353

**Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement d'un terrain de soccer avec un revêtement synthétique au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 746 850,47 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 12 000 \$ - appel d'offres public PARCS-15-03 (7 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense totale de 758 850,47 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences et voter des crédits de 693 974,03 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement d'un terrain de soccer avec un revêtement synthétique au parc François-Perrault, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 746 850,47 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public PARCS-15-03 (7 soumissionnaires) ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1154951005

---

#### CA15 14 0354

**Octroyer un contrat à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de correction des infiltrations d'eau et d'améliorations locatives à la bibliothèque Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 793 235,52 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 17 246,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-15-03 (5 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 810 481,77 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences et voter des crédits de 740 077,89 \$ pour l'exécution des travaux de correction des infiltrations d'eau et d'améliorations locatives à la bibliothèque Saint-Michel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'octroyer à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 793 235,52 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15-03 (5 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1151321007

---

#### CA15 14 0355

**Octroyer un contrat à Développements Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de correction des infiltrations d'eau et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 741 318,56 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 28 743,75 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-15-04 (8 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 770 062,31 \$ incluant les taxes, les incidences et les contingences et voter des crédits de 703 169,53 \$ pour l'exécution des travaux de correction des infiltrations d'eau et de reconstruction des cages d'escaliers extérieurs à la Maison du citoyen, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
2. d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 741 318,56 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15-04 (8 soumissionnaires) ;

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1151321006

---

À 21 h 41, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 et 20.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0356**

**Octroyer un contrat aux Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc de Normanville, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 342 644,76 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 5 748,75 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-15-06 (7 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 348 393,51 \$, incluant les taxes, les incidences et les contingences et voter des crédits de 318 129,71 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc de Normanville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Berthier Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 342 644,76 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15-06 (7 soumissionnaires) ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1151321008

---

**CA15 14 0357**

**Octroyer un contrat à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer en revêtement synthétique au parc René-Goupil, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 744 727,62 \$, incluant les taxes et les contingences, et voter des incidences de 38 390,15 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-15-04 (8 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 783 117,77 \$ incluant les taxes, les incidences et les contingences et voter des crédits de 715 090,90 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement d'un terrain de mini-soccer au parc René-Goupil, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 744 727,62 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public PARCS-15-04 (8 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1154951006

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA15 14 0358**

**Autoriser une dépense de 750 \$ pour la participation de l'arrondissement à une soirée bénéfice du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, le 22 octobre 2015 et autoriser une dépense de 574,90 \$, pour l'achat de cinq billets pour la participation de l'arrondissement à la 30<sup>e</sup> Soirée des lauréats montréalais le 6 novembre 2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 750 \$ pour la participation de l'arrondissement à la soirée bénéfice du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, le 22 octobre 2015;
2. d'autoriser une dépense de 574,90 \$ pour la participation de l'arrondissement à la 30<sup>e</sup> Soirée des Lauréats montréalais, le 6 novembre 2015;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1154578008

---

#### **CA15 14 0359**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007

Adopté à l'unanimité.

30.02 1151038009

---

#### CA15 14 0360

**Modifier la résolution CA15 14 0306 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de ce conseil, afin d'annuler un chèque de 500 \$ émis au Patro Le Prevost pour l'Éco-quartier Saint-Michel-François-Perrault et, d'émettre un nouveau au même montant pour le Projet d'aménagement résidentiel et industriel (P. A. R. I.) de Saint-Michel pour l'Éco-quartier Saint-Michel-François-Perrault.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de modifier la résolution CA15 14 0306, du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> septembre 2015, afin d'annuler le chèque numéro 11502756, émis au nom de Le Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Saint-Michel - François-Perrault), au montant de 500 \$ pour émettre un chèque au nom de Projet d'aménagement résidentiel et industriel (P. A. R. I.) de Saint-Michel (pour l'Éco-quartier Saint-Michel - François-Perrault), au montant de 500 \$.
2. d'apporter cette modification conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154539006

---

#### CA15 14 0361

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 3 550 \$ à 11 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour l'année financière 2015, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ au Club de soccer Panellinios, 350 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à l'Association des locataires de l'habitation Laure-Conan, 250 \$ au Carrefour Populaire de Saint-Michel; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 200 \$ à Vrac Environnement, 400 \$ à Himalaya Séniors du Québec; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ au Carrefour Populaire de Saint-Michel, 300 \$ à Voisin en action, 300 \$ à l'Association Khmère du KampucheaKrom du Québec (A. K. K. Q.); DISTRICT DE VILLERAY : 250 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray - ruelle verte Villeray), 250 \$ au Patro Le Prevost (pour l'Éco-quartier Villeray - ruelle no 13).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 3 550 \$ à 11 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT  
MONTANT : 850 \$**

**500 \$** au Club de soccer Panellinios—134580

**350 \$** à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583

**FRANÇOIS-PERRAULT  
MONTANT : 750 \$**

**500 \$** à l'Association des locataires de l'habitation Laure-Conan—134384

**250 \$** au Carrefour Populaire de Saint-Michel—133168



**DISTRICT DE PARC-EXTENSION  
MONTANT : 600 \$**

**200 \$** à Vrac Environnement—152012  
**400 \$** au Himalaya Séniors du Québec—142353

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL  
MONTANT : 850 \$**

**250 \$** au Carrefour Populaire de Saint-Michel—133168  
**300 \$** à Voisin en action—275458  
**300 \$** à l'Association Khmère du KampucheaKrom du Québec (A. K. K. Q.)—À venir

**DISTRICT DE VILLERAY  
MONTANT : 500 \$**

**250 \$** à Le Patro Le Prevost (**SVP inscrire sur le chèque pour l'Éco-quartier Villeray**)—104687  
**250 \$** à Le Patro Le Prevost (**SVP inscrire sur le chèque pour l'Éco-quartier Villeray**)—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154539007

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0362**

**Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant l'horaire et les lieux de dépôt ainsi que les secteurs de la collecte régulière.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant l'horaire et les lieux de dépôt et les secteurs de collecte régulière.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1154969014

---

**CA15 14 0363**

**Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant les quantités, les contenants autorisés, l'horaire et les lieux de dépôt ainsi que les secteurs de la collecte des résidus alimentaires.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant les quantités, les contenants autorisés, l'horaire et les lieux de dépôt et les secteurs de collecte des résidus alimentaires.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1154969013

---

**CA15 14 0364**

**Accorder une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'un équipement mécanique sur le toit du bâtiment situé au 3130, rue Jarry Est.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'installation d'un équipement mécanique sur le toit du bâtiment situé au 3130, rue Jarry Est.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 septembre 2015, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 16 septembre 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 23 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale dans le cadre de l'installation d'un équipement mécanique sur le toit avec un recul inférieur à deux fois sa hauteur par rapport à la façade sur le bâtiment situé au 3130, rue Jarry Est, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1151385036

---

**CA15 14 0365**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 7942 à 7944, rue Saint-Gérard en vertu du Règlement RCA15-14001.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension édition du 1<sup>er</sup> septembre 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 7942 à 7944, rue Saint-Gérard - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1154494005

---

**CA15 14 0366**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 7648 à 7650, rue Drolet en vertu du Règlement RCA15-14001.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray, édition du 1<sup>er</sup> septembre 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 7648 à 7650, rue Drolet - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1154494006

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0367**

**Adopter le Règlement RCA15-14006 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA15-14006 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 1<sup>er</sup> septembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA13-14001 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14006 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal, à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'augmenter les frais de remorquage.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1153121005

---

**CA15 14 0368**

**Adopter le Règlement RCA06-14001-10 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à soustraire certaines interventions de son application en vue de réduire les délais d'émission de permis et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 septembre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-10 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) a été donné le 1<sup>er</sup> septembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 17 septembre 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 4 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement RCA06-14001-10 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 17 septembre 2015;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-10 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 visant à soustraire certaines interventions de son application en vue de réduire les délais d'émission de permis.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1151010009

---

**CA15 14 0369**

**Adopter le second projet de Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 septembre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie, a été donné le 1<sup>er</sup> septembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 17 septembre 2015, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir du 4 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-85 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 septembre 2015;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie;

Adopté à l'unanimité.

40.08 1151010008

---

**CA15 14 0370**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-90 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-90 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-90 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 01-283 visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1151010025

---

**CA15 14 0371**

**Donner un nouvel avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels, de créer l'usage « massothérapie », d'exclure ce nouvel usage des zones commerciales C.1.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels, de créer l'usage « massothérapie », d'exclure ce nouvel usage des zones commerciales C.1.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) quant aux dispositions relatives à l'usage de soins personnels;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1155898024

---

À 22 h, la conseillère Elsie Lefebvre soulève la question de privilège prévue à l'article 74 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* afin de sensibiliser ses collègues dans le cadre de la conciliation travail-famille, et elle invite ses collègues à une réflexion sur l'heure de fin des travaux du conseil d'arrondissement. La conseillère quitte ensuite son siège.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA15 14 0372**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA06-14001-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001, visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1151010024

---

**CA15 14 0373**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA08-14005-2 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005) afin d'y intégrer des dispositions concernant les graffitis.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA08-14005-02 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005).

40.12 1155898026

**CA15 14 0374**

**Donner un avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement de fixer la date, l'heure et le lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1141010019

**CA15 14 0375**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant des modifications extérieures au bâtiment situé aux 648-660, avenue Beaumont. Demande de permis 3001029769.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A302, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 septembre 2015, visant des modifications extérieures au bâtiment situé aux 648-660, avenue Beaumont. Demande de permis numéro 3001029769.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1151385034

---

**CA15 14 0376**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement de saillies et d'une porte en façade du bâtiment situé aux 7198-7202, rue Saint-Denis. Demande de permis 3001027747.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/5 à 5/5, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 septembre 2015, visant le remplacement de saillies et d'une porte en façade du bâtiment situé aux 7198-7202, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3001027747.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1151385035

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0377**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une construction hors toit pour le bâtiment projeté aux 8135 à 8139 de l'avenue De Gaspé. Demande de permis 3001051900.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans pages A-203, A-301, A-302 et A-401, du projet de construction aux 8135-8139 de l'avenue De Gaspé, réalisés par monsieur Marc Jobin, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 septembre 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001051900, et ce, à la condition suivante :

- qu'aucun équipement mécanique ne soit installé au toit de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1155898025

---



**CA15 14 0378**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de six étages en remplacement du bâtiment existant aux 250 à 260, rue Gary-Carter. Demande de permis 3001047580.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans des pages 5 et 9 à 14 du projet de construction aux 250 à 260 de la rue Gary-Carter, réalisés par monsieur Guy Morand, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 septembre 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001047580.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1155898023

---

**CA15 14 0379**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le réaménagement de l'entrée principale du bâtiment situé au 6830, avenue du Parc. Demande de permis 3001049546.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans A11, A21, A32 et A33, préparés par Architecture Workshop, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 21 septembre 2015, visant le réaménagement de l'entrée principale du bâtiment situé au 6830, avenue du Parc. Demande de permis numéro 3001049546.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1151385038

---

**CA15 14 0380**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement de deux portes en façade du bâtiment situé aux 7330-7338, rue Saint-Denis. Demande de permis 3001049215.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 septembre 2015, visant le remplacement de deux portes en façade du bâtiment situé aux 7330-7338, rue Saint-Denis, demande de permis numéro 3001049215, aux conditions suivantes :

- les portes doivent être munies d'une partie centrale vitrée de 48" de hauteur telle que les portes du deuxième étage;
- les portes et leurs cadrages doivent être de couleur kaki afin de s'harmoniser aux couleurs des fenêtres;

- les impostes devront être remplacées par des impostes vitrées de la largeur de la porte ou de la largeur de l'ouverture et d'une hauteur supérieure à celle suggérée afin de s'aligner à celle des impostes des fenêtres du bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1151385037

---

**CA15 14 0381**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, la demande visant des travaux de transformation sur le bâtiment situé aux 6975-6995, rue Jeanne-Mance. Demande de permis 3001043316.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « TRIOTECH - Modifications façades », datés du 10 août 2015, réalisés par In Situ atelier d'architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 septembre 2015, déposé en soutien à la demande de permis et visant des travaux de transformation sur le bâtiment situé aux 6975-6995, rue Jeanne-Mance. Demande de permis 3001043316.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1151010021

---

**CA15 14 0382**

**Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 7 octobre 2015 au 2 février 2016.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que la conseillère, Mary Deros, soit nommée à titre de maire d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 7 octobre 2015 et le 2 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1151766009

---

**Levée de la séance**

À 22 h 10 la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015.